

**Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages
École Marc-André-Fortier
Enseignement primaire
Groupe adapté de développement multifonctionnel (GADM)
Année scolaire 2023-2024
Bulletins CAPS**

Voici des informations concernant l'évaluation des apprentissages de votre enfant et la communication des résultats au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Première communication écrite
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Commentaires sur les apprentissages et le comportement de l'enfant. ➤ Date de remise le 13 octobre ➤ Communication déposée sur le portail Mozaik dans la semaine du 15 octobre 2023.
1^{er} bulletin
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 31 août 2023 au 9 novembre 2023 ➤ Bulletin déposé sur le portail Mozaik le 17 novembre 2023
2^e bulletin
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 10 novembre 2023 au 23 février 2024. ➤ Bulletin déposé sur le portail le 14 mars 2024
3^e bulletin
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étape : 26 février 2024 au 21 juin 2024 ➤ Bulletin déposé sur le portail Mozaik au plus tard le 28 juin 2024

Dans chacune des disciplines, des tâches permettant de vérifier l'acquisition et l'utilisation des connaissances seront proposées aux élèves. Le tableau ci-dessous présente les types de tâches permettant d'évaluer les apprentissages dans les différentes disciplines ainsi que les éléments qui feront l'objet d'une consignation à chaque bulletin scolaire.

Bulletins CAPS

Ans et étapes Compétences	An 1			An 2			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 1	Étape 2	BILAN Étape 3	Total/comp évaluées aux 2 ans
C1 : Communiquer		X	X		X	X	4
C2 : Exploiter l'information		X			X	X	3
C3 : interagir avec son milieu			X			X	2
C4 : Agir avec méthode	X			X		X	3
C5 : Agir de façon sécuritaire	X			X		X	3

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation des commentaires en lien avec les forces, les défis et les progrès de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin pour vous donner quelques explications sur les résultats indiqués. Par ailleurs, différents moyens sont utilisés par les enseignants pour favoriser les échanges réguliers avec les parents :

- les messages dans l'agenda scolaire,
- les appels téléphoniques,
- les courriels
-

Pour les élèves suivants le programme de formation de l'école québécoise, se référer au tableau des normes et modalités selon le cycle et l'année de fréquentation de votre enfant.

Le *Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat* est en vigueur depuis le 15 septembre 2022.